

RÉUNION PUBLIQUE CHEZ PCAS : LE POINT SUR LES ODEURS



Mardi 18 octobre dernier avait lieu une réunion publique d'information sur la problématique des odeurs de PCAS. Cette réunion, proposée par la commune de Bourgoin-Jallieu avait été décidée avant l'été sur le même principe que celle d'octobre 2015.

Mais si celle de 2015 était initiée à l'occasion d'odeurs soufrées non habituelles, celle de 2016 était davantage une réunion pour « faire le point » et informer en particulier les riverains nouveaux. La Dreal était présente ainsi que plusieurs élus de la Ville. Le directeur du site, Marc Cavaletti, revient sur les principales conclusions et répond à nos questions.

D'où viennent les odeurs ?

« Une grosse partie de notre activité à Bourgoin-Jallieu s'exerce dans le cadre de notre département « parfumerie, arôme, cosmétique » dont le métier est précisément de fabriquer des molécules olfactives, (dont certains marqueurs dont la vocation n'est pas d'être agréable). Le principe est précisément de trouver des molécules détectables par le nez à des taux de concentration extrêmement bas. En fonction des vents dominants, quelques molécules peuvent engendrer des odeurs autour du site. Les riverains l'ont constaté cette année mais ont reconnu que les odeurs n'étaient pas en augmentation par rapport aux niveaux habituellement constatés.

Sont-elles toxiques ?

La qualité de l'air n'est pas altérée par ces molécules en très faible concentration, bien en dessous des seuils tolérables. Odeur ne veut pas dire toxicité et les personnes qui travaillent chez nous le savent bien et sont concernées au même titre que les riverains. Pendant la réunion la Dreal a présenté le contexte réglementaire et confirmé le caractère non dangereux des odeurs ; de plus nous avons pris l'engagement de conduire une analyse sanitaire pour objectiver cette donnée.

Le site de Bourgoin-Jallieu a-t-il de l'avenir ?

L'activité repart et nos commandes sont en progression. Dans ces conditions on peut dire que notre site industriel est pour aujourd'hui conforté.

Y aura-t-il des progrès à venir pour diminuer les odeurs ?

De nouvelles dispositions réglementaires ont été décidées au niveau européen pour diminuer les « COV » (composés organiques volatils) dont certains participent à l'« effet de serre ». Le groupe PCAS va investir 1 M€ sur 3 ans pour réduire ces émissions de COV. Or il se trouve que les COV sont, la plupart du temps, les principaux vecteurs d'odeurs : on peut donc en déduire que les odeurs perçues autour du site devraient très vraisemblablement diminuer.

■ **Arnaud de Jubecourt**